



Nantes, le 23 mars 2017

Communiqué de presse Tripode

Tripode : Le refus et l'espoir

L'arbitrage du Premier Ministre concernant le classement du Tripode a été rendu le 21 mars 2017. C'est non !

Ce refus est une immense déception pour les agents du Tripode et celles et ceux qui les soutiennent depuis tant d'années.

Il est particulièrement injuste pour les derniers actifs, qui se voient refuser l'accès à la pré-retraite amiante alors que leur espérance de vie est abrégée de plusieurs années par rapport à leurs collègues travaillant dans les mêmes administrations.

Le courrier du Premier Ministre ouvre pourtant la piste législative sur laquelle nous avons déjà commencé à travailler. Dans cette perspective, le 1^{er} ministre demande à l'IGAS (Inspection générale des Affaires Sociales) d'établir que les conditions d'exposition à l'amiante des agents dans le Tripode sont d'un niveau exceptionnel et comparable avec des agents ayant eu à manipuler ce matériau toxique.

Cette mission doit travailler au plus vite

Pour notre part, nous sommes prêts à rencontrer la mission dans les jours qui viennent. Nous lui fournirons tous les éléments démontrant le caractère exceptionnel et grave de l'exposition que les agents ont subi en travaillant au Tripode.

Nous exigeons du Ministère qu'il s'engage et fournisse à l'IGAS tous les éléments qui permettront de conclure enfin au classement du Tripode en site amianté

Pour autant dans la période, la mobilisation des agents reste intacte.

Une nouvelle manifestation sera organisée le mardi 28 mars devant le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International à l'occasion du Comité Technique organisé ce jour à Nantes avec la venue du Directeur Général de l'Administration du MAEDI.

Contacts :

Francis Judas : 06 80 73 40 33 Pierric Onillon : 06 80 34 29 73

Joëlle Gilet : 06 07 97 70 36

Contacts Intersyndicale : <mailto:solidaritetripode@gmail.com>